

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3030000: industrie cinématographique

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 07/07/2015)

Il n'y a pas de barème minimum sectoriel.

Les documents relatifs à la classification des fonctions, l'ancienneté, la durée de travail et les primes ne sont pas disponibles à l'heure actuelle. Ces documents seront ajoutés dans les meilleurs délais.

Pour les secteurs 'Production de films', 'Distribution de films', 'Exploitation de salles de cinéma', 'Industries techniques du film' : voir respectivement les SCP's 3030100, 3030200, 3030300, 3030400.